

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

**Compte Rendu du conseil
municipal**

06/11/2019

20h30

Salle François
Chardon

Présents	Mmes BABE Alice – BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle - GAL Catherine – ROCH Jacqueline. MM. BAUER Frédéric - BRON Pierre – DELAVOET Jean-Pierre – GAVARD Patrick – GRILLET Luc.
Absents excusés	Mesdames Catherine GAL- Laurence JULLIARD Messieurs Didier CHARDON-Jules FOREL
Secrétaire de séance	Monsieur Patrick GAVARD

Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu séance du 02 octobre 2019
- Subventions associations
- Participation Syndicat des Brasses
- Contrat déneigement
- Décision modificative n°1 budget général
- Cérémonie du 11 novembre
- **Questions diverses.**

APPROBATION COMPTE-RENDU 02 OCTOBRE 2019

Le compte-rendu de la séance du 02 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Subventions associations

La commission « culture, tourisme, associations et animations » s'est réunie fin octobre pour étudier les différentes demandes de subventions des associations.

M. Jean-Pierre DELAVOET, maire adjoint présente la synthèse des demandes et propose d'allouer les subventions suivantes :

SKI CLUB BOGEVE	5000
ASSOCIATION LA MONTAGNE	1878
ASSOCIATION FMB	200
BOGEVE ANIMATION	700
ASSOCIATION CHASSE BOGEVE	650
JUDO CLUB DES BRASSESS	750
ANCIENS AFN	100
COOPERATIVE CLAUDEL	540
COOPERATIVE PICASSO	1980
COOPERATIVE SCOLAIRE	1140
COOPERATIVE MONET	3680
COOPERATIVE SCOLAIRE JM	2015
MARPA	500
LES CULOTTES COURTES	400
VMEH (Visite Malades Ets Hospitaliers)	100
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BOEGE	250
LA BANQUE ALIMENTAIRE	110
MFR (BONNE)	50
MFR (Cranves-Sales)	50
SKI CLUB VILLARD	800
LE SOUVENIR FRANÇAIS	200
NOUS AUSSI Cluses	50
ALFAA	80
ESPACES FEMMES	50
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS BELLEVAUX-LULLIN	50
TENNIS CLUB VIUZ	250
ASSOCIATION PEGASE	200

Le montant total des subventions pour les associations s'élève à 11 540 € et celui pour les écoles environ 9000 €

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien financier aux associations locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, donne son accord pour les propositions ci-dessus.

Participation Syndicat des Brasses

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018/048 en date du 14 novembre 2018, la participation de la Commune au Syndicat des Brasses, suite à l'acquisition immobilière « Chez Pressay », serait diminuée sur les deux exercices 2019 et 2020 de 22 500 euros par exercice.

Or, l'acquisition de la maison, suite à une régularisation auprès du département, ne pouvant être finalisée cette année, la diminution de la participation au syndicat des Brasses de 22 500 € ne peut donc pas être effective sur l'exercice 2019.

Monsieur le Maire propose donc que la diminution de la participation prévue sur deux exercices soit décalée sur les exercices 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la proposition de Monsieur le Maire et donne son accord pour que le montant de la participation de la Commune au Syndicat des Brasses pour les exercices 2020 et 2021 soit diminué de 22 500 € par exercice.

Contrat de déneigement

Le contrat de déneigement pour cet hiver est reconduit auprès de Monsieur RONDEAU (déneigement escaliers, trottoirs, proximité des bâtiments communaux) avec mise à disposition du matériel de la commune.

Tarifs : 34 € /heure les jours de la semaine et 41 € /heure le dimanche et jours fériés.

Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'acquisition immobilière « Chez Pressay » il avait été convenu avec le Syndicat des Brasses que la participation de la Commune au Syndicat des Brasses serait diminuée sur deux exercices (2019 et 2020) pour un montant de 22 500 € par année (délibération n°2018/048 en date du 14 novembre 2018).

Le montant budgétisé au BP 2019 de la Commune a donc été diminué de 22 500 €.

Or, l'acquisition de la maison, suite à une régularisation auprès du département, ne pourra être finalisée sur l'exercice 2019 et la diminution de la participation au syndicat des Brasses de 22 500 € ne peut donc pas être effective.

Il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir mandater la participation au syndicat des Brasses en totalité pour 2019, comme indiqué ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
022 Dépenses imprévues Fonction.	30 000.00	-22 500.00	0.00	7 500.00
022/022 Dépenses imprévues	30 000.00	-22 500.00	0.00	7 500.00
65 Autres charges gestion courante	186 302.00	0.00	22 500.00	208 802.00
65541/65 Compensation Charges territoriales	58 000.00	0.00	22 500.00	80 500
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	30 000.00	-22 500.00	22 500.00	30 000.00

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la décision modificative n°2 ci-dessus détaillée.

Cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie du 11 novembre aura lieu à BOGEVE le dimanche 10 novembre 2019.

Programme :

10H00 : messe à l'Eglise

10h45 : cérémonie au Monument aux Morts avec la participation de la Cécilienne de Viuz-en-Sallaz,

11h15 : défilé jusqu'au cimetière sur la tombe du Souvenir Français

12h30 : repas au restaurant « L'Alpage » pour les anciens combattants.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION FORFAITS MASSIF DES BRASSES :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à plusieurs demandes, il convient de décider si la commune souhaite donner une participation financière pour les forfaits de ski du Massif des Brasses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de donner une participation financière à l'achat des forfaits saison hiver 2019/2020 « ENFANTS » pendant la période de prévente du 15 novembre 2019 au 15 décembre 2019 pour les enfants de 5 à 15 ans domiciliés à Bogève, et fixe à 25.00 € le montant de la participation communale

TRAVAUX BATIMENT DE LA COOPERATIVE :

L'entreprise ROGUET a fait un devis pour la pose d'une barrière sur l'escalier de l'entrée du cabinet médical et une main courante tout le long du mur de la rampe d'accès pour la même entrée pour un montant de 3114 €. Devis accepté à l'unanimité.

TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE :

Les travaux avancent, notamment la démolition intérieure. L'escalier extérieur côté toilettes est complètement démolit. Un des 2 toilettes pourra être conservé pour un local de rangement pour les agents du service technique. Le toit du bâtiment devrait être fini pour Noël.

